

Bilan des transactions opérées par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en 2023

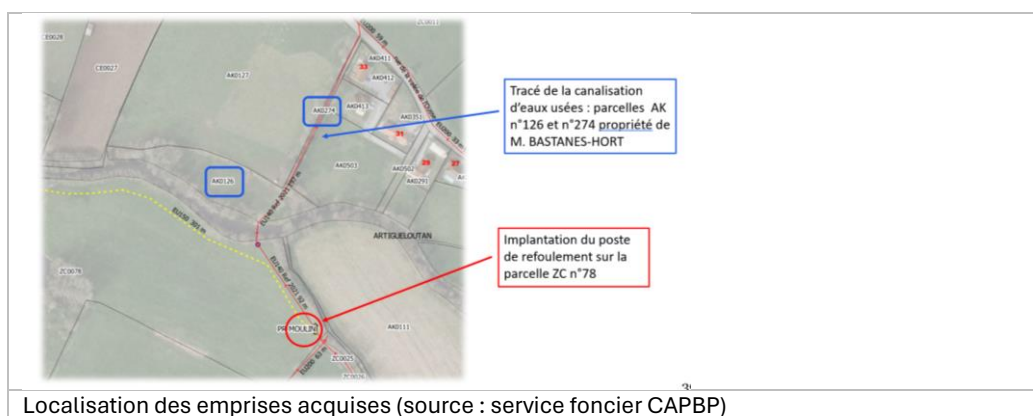
1) Les opérations d'acquisitions immobilières et de droits de jouissances réalisées par la CAPBP en 2023

→ Les acquisitions de biens immobiliers opérées par la CAPBP en 2023 :

- Par délibération n°132 en date du 30 mars 2023, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir, à l'Euro symbolique, une emprise complémentaire auprès du Département, pour l'aménagement d'une plateforme de déchets verts sur le site de la déchetterie d'Emmaüs à Lescar.



- Par délibération n°17 en date du 30 juin 2023, le Bureau Exécutif a décidé d'acquérir deux emprises foncières pour l'implantation d'un poste de refoulement d'eaux usées et l'établissement d'une servitude de tréfonds, à Artigueloutan, au prix de 3 900 €.



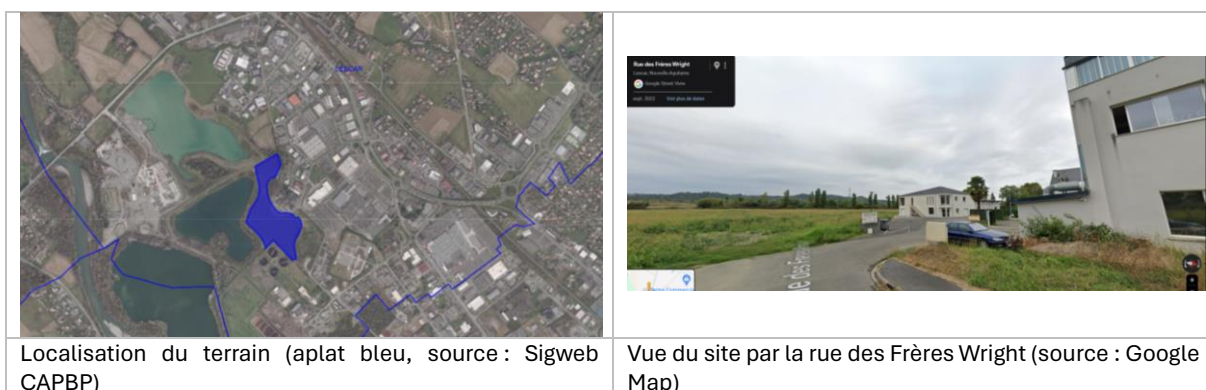
- Par délibération n°18 en date du 30 juin 2023, le Bureau Exécutif a décidé d'acquérir une emprise foncière pour l'implantation d'un poste de refoulement des eaux usées au prix de 3000 €.



- Par délibération n°19 en date du 30 juin 2023, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir deux parcelles agricoles labourables auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Nouvelle Aquitaine, au prix de 51 160 €, afin de mettre en œuvre la politique agricole communautaire.



- Par délibération n°25 en date du 28 septembre 2023, le Bureau exécutif a décidé d'acquérir auprès de la Commune de Lescar la parcelle cadastrée section AO n°1007, d'une superficie de 1,7 ha, en vue d'aménager l'extension de la zone d'activités économiques, au prix de 149 490 € HT.



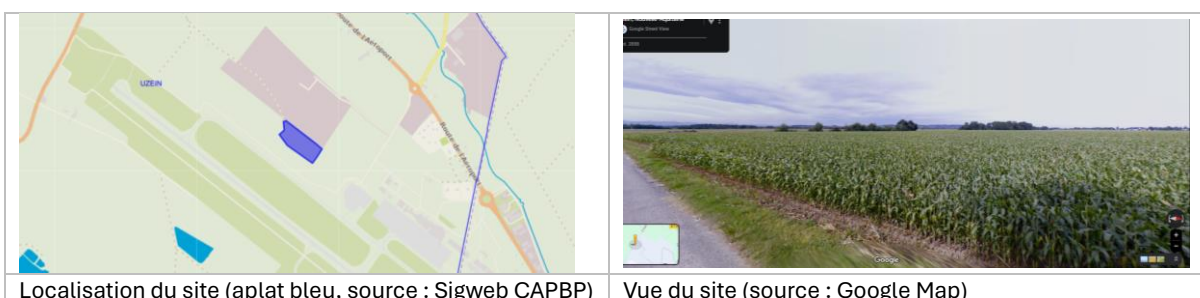
- Par délibération n°26 en date du 28 septembre 2023, le Bureau exécutif a décidé d'acquérir cinq emprises foncières auprès des sociétés SNCF Voyageurs, SNCF Gares et connexions, Fret SNCF et SNCF Réseau dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'échange multimodal sur le site de la Gare de Pau, au prix de 257 601 € HT.



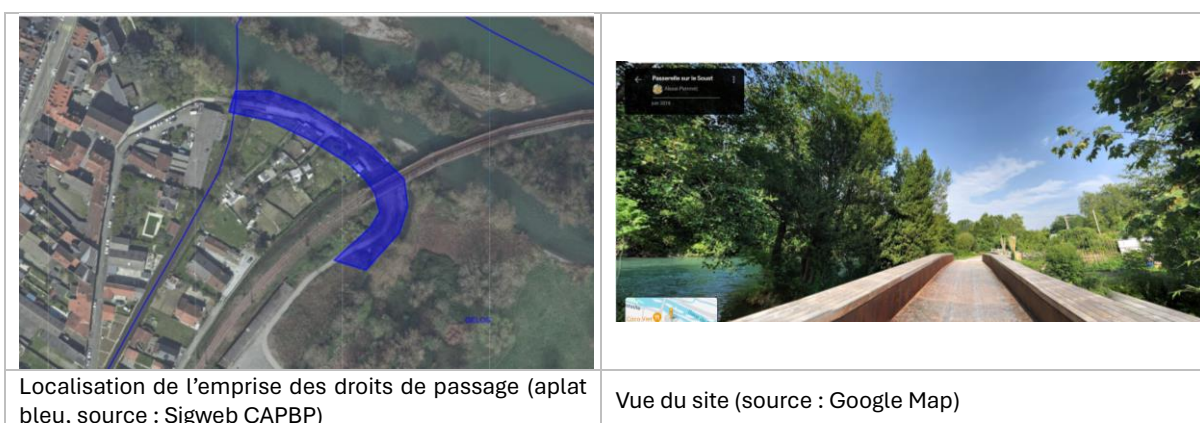
Le montant total des acquisitions immobilières opérées par la CAPBP pour l'année 2023 s'élève à 465 152 € HT.

→ Les droits de jouissance réels accordés à la CAPBP sur les propriétés de tiers en 2023

- Par délibération n°4 en date du 30 mars 2023, le Conseil communautaire a décidé de conclure une convention de mise à disposition d'emprises issues des propriétés du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées et exploitées par Société d'exploitation Aéroportuaire (SEA) AIR'P, pour l'aménagement d'un taxiway par la CAPBP. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de 20 ans.



- Par délibération n°4 en date du 7 décembre 2023, le Conseil communautaire a décidé de constituer un droit de jouissance réel pour l'aménagement de la Voie verte des Berges du Gave de Pau, sur la parcelle cadastrée commune de Gelos section AB n°60, propriété de la Société SNCF Réseaux. Ce droit est consenti à titre gracieux pour une durée de 99 ans, l'aménagement et l'entretien de la voie verte étant à la charge de la Collectivité.



Les droits de jouissance réels accordés à la CAPBP, par des tiers sur leurs propriétés immobilières en 2023, étaient à titre gracieux.

Le montant total des acquisitions de biens immobiliers et de droits de jouissance opérés par la CAPBP pour l'année 2023 s'élève à 465 152 € HT.

2) Les opérations de cessions immobilières et de droits de jouissances réalisées par la CAPBP en 2023

→ Les cessions immobilières opérées par la CAPBP en 2023 :

- Par acte authentique signé le 24 février 2023, la CAPBP a cédé l'Hôtel d'entreprises dit du Lagoué, cadastré commune de Poey-de-Lescar section AB n°137 et situé dans la Zone d'activités économiques de Poey-de-Lescar, à la Société civile immobilière Carrasquet, au prix de 300 000 € HT, pour l'installation de l'entreprise Pyr'Art.
Cette transaction a été portée au budget annexe de la Collectivité.



Localisation de l'hôtel d'entreprises (aplat bleu, source : Sigweb CAPBP)



Vue du site (source : Google Map)

- Par acte authentique signé le 16 février 2023, la CAPBP a cédé le lot n°1 du lotissement d'activités économiques dit Lonstechnord, correspondant à la parcelle cadastrée commune de Lons section AC n°667, ainsi que les parcelles cadastrées commune de Lons section AC n°696 et n°698, au prix total de 55 913 € HT, au Centre d'activités Pau Berlanne.
Cette transaction a été portée au budget annexe de la Collectivité.

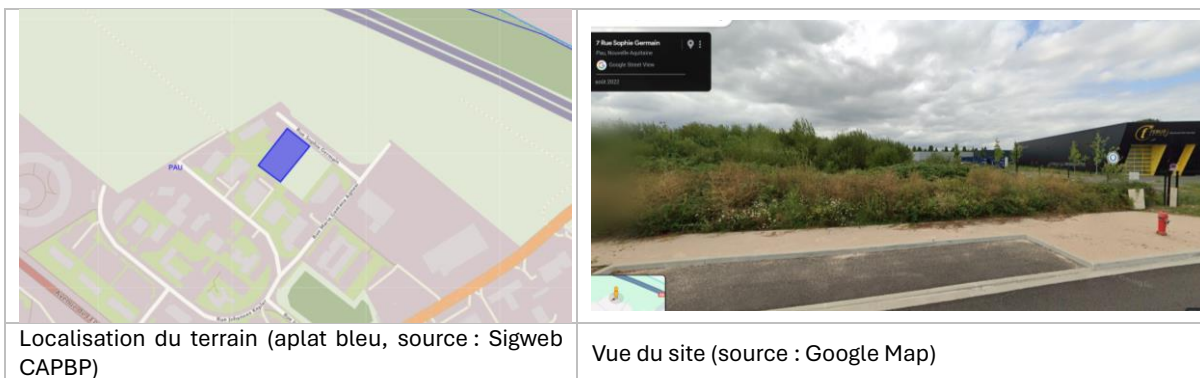


Localisation du terrain (aplat bleu, source : Sigweb CAPBP)



Vue du site depuis l'Avenue de l'Hippodrome (source : Google Map)

- Par acte authentique signé le 21 septembre 2023, la CAPBP a cédé les parcelles cadastrées commune de Pau section AM n° 308 et 322, correspondant au lot n°36 du lotissement d'activités économiques Europa, à la Société FEBUS OPTICS au prix de 136 305 € HT.
Cette transaction a été portée au budget annexe de la Collectivité.



Le montant total des cessions immobilières opérées par la CAPBP pour l'année 2023 s'élève à 492 218 € HT.

→ Les droits de jouissance réels accordés à des tiers sur des propriétés privées de la CAPBP en 2023 :

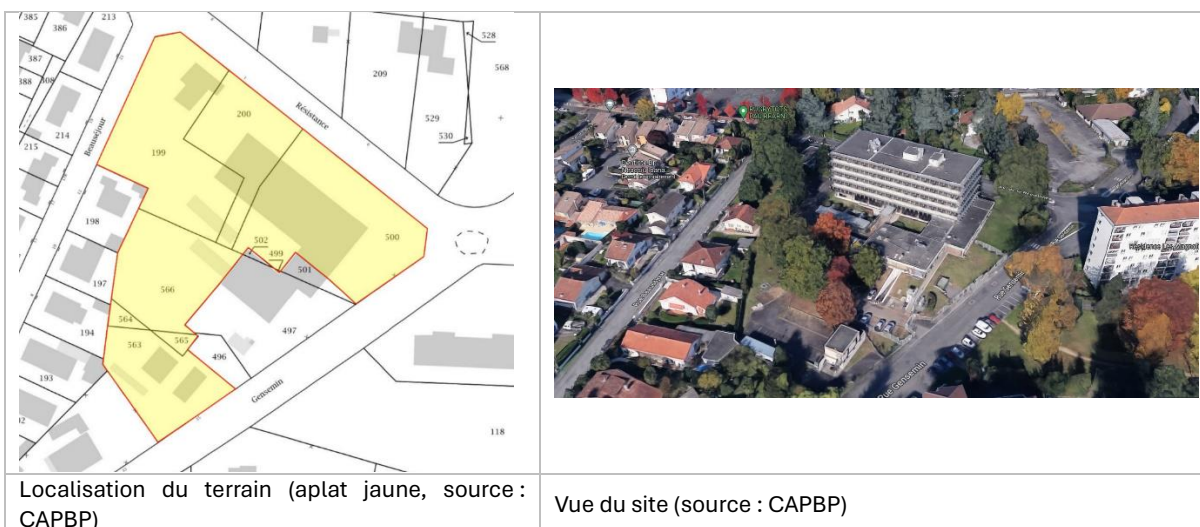
En 2023, la Conseil communautaire n'a accordé aucun droit de jouissance réel à un tiers sur un bien immobilier lui appartenant.

Le montant total des cessions de biens immobiliers et de droits de jouissance opérés par la CAPBP pour l'année 2023 s'élève à 492 218 € HT.

3) Bilan des transactions opérées par l'Établissement public foncier local pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en 2023

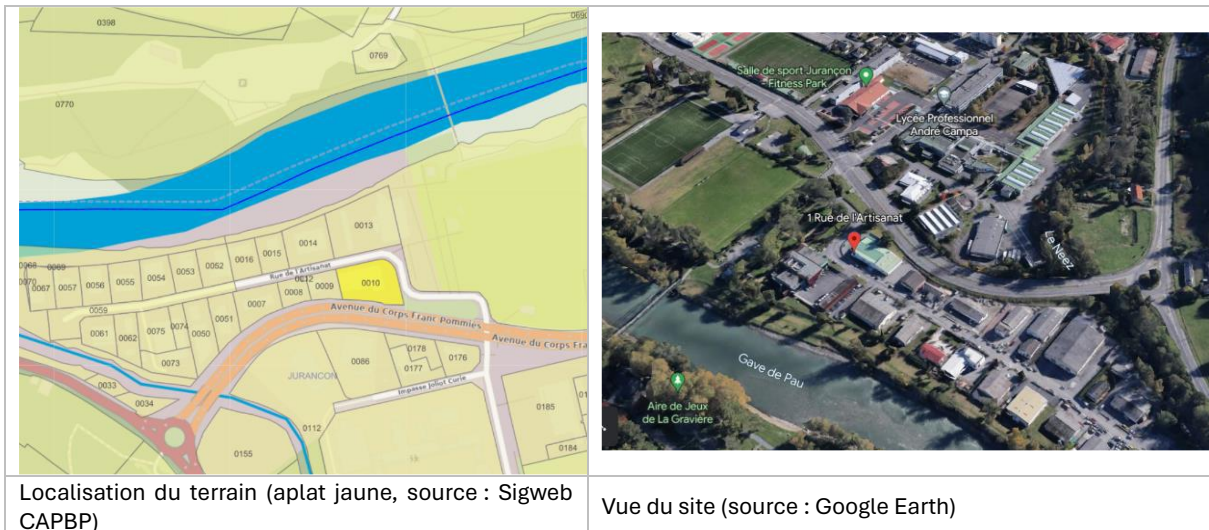
→ Cession :

- Par délibération n°12 en date du 30 juin 2023, le Conseil communautaire a autorisé la cession anticipée des biens immobiliers acquis par l'EPFL auprès de la Société ERDF, à Pau Béarn Habitat pour la réalisation d'une opération de promotion immobilière mixte. Cette vente sera consentie par l'EPFL au prix de 1 000 000 € HT.



→ Acquisition

- Par délibération n°3 en date du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a sollicité l'EPFL pour acquérir la parcelle cadastrée commune de Jurançon section BK n°10, située dans la zone d'activités, au prix de 480 000 €, en vue d'y implanter la chaufferie biomasse du futur réseau de chaleur urbain de Jurançon. Cette acquisition actée le 26 septembre 2023 a fait suite à la décision de Monsieur le Président en date du 20 juin 2023, de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPFL dans le cadre de cette opération.



Le bilan des transactions opérées par l'EPFL en 2023 pour la CAPBP s'élève à 520 000 €.